

Mémoire consultation fonderie Horne de Glencore

À qui de droit,

J'ai habité Rouyn-Noranda durant **53-54** dont ⁵³⁻⁵⁴ dans le quartier Sacré-Cœur où j'ai respiré quotidiennement les émanations de la fonderie. Le gouvernement doit défendre la population et exiger que Glencore – Fonderie Horne respecte nos normes québécoises, tel que le demandent également les médecins de Rouyn-Noranda.

Dans le présent mémoire, je soumetts mes demandes visant d'abord la protection de la santé de la population de Rouyn-Noranda :

- Concernant l'arsenic : l'atteinte de la norme provinciale de 3 ng/m³ par la Fonderie Horne d'ici un an. Nous avons droit à la même qualité d'air que partout ailleurs au Québec. C'est une question de santé et de justice. Si Glencore se dit dans l'impossibilité d'atteindre cette cible d'ici un an, la fonderie devra arrêter ses activités jusqu'à ce qu'elle soit conforme. Durant cette pause, les employés seront rémunérés par la compagnie.
- L'atteinte des normes provinciales pour les autres métaux (plomb, cadmium, nickel, etc.) dès la première année de l'autorisation ministérielle débutant en novembre 2022.
- Que des cibles maximales aux 8 heures soient identifiées par la santé publique. Une moyenne journalière cache des pics, il faut des mesures tous les jours et aux périodes concernées.
- La décontamination des sols dans tous les secteurs de la ville de Rouyn-Noranda qui ont été contaminés, d'ici 1 an. Si les normes de la qualité de l'air sont respectées à l'avenir, il s'agira des derniers travaux de ce genre que l'entreprise aura à faire.
- L'ajout de stations de mesures de la qualité de l'air sur tout le tour de la Fonderie (sur 360 degrés) avec des mesures journalières indépendantes.
- La surveillance de tous les métaux et contaminants au potentiel cancérigène ou nocif pour la santé (entre autres : arsenic, plomb, cadmium, nickel, particules fines, antimoine, chrome, etc.)
- Le suivi des particules fines (PM2,5) afin de s'assurer du respect des normes en vigueur.
- Des études de biosurveillance de suivi pour l'exposition aux métaux et contaminants pour l'ensemble de la population de Rouyn-Noranda.

- L'accès public et gratuit aux données d'échantillonnage environnemental de la fonderie Horne de Glencore.

Je suis en désaccord avec le projet de renouvellement de l'autorisation ministérielle de Glencore. Cela ne protégera pas la santé de la population.

Le gouvernement a l'obligation et le devoir de protéger la santé de sa population, sur tout le territoire québécois. Aucune raison économique doit faire en sorte que cette responsabilité gouvernementale ne soit respectée.

Nom : art. 53-54

Adresse : art. 53-54

Code postal : art. 53-54

Adresse courriel : art. 53-54

Adressez votre mémoire à :

ConsultationFonderieHorne@environnement.gouv.qc.ca

Adresse de l'Hôtel de ville : info@rouyn-noranda.ca

Vous pouvez ajouter en Copie Conforme d'autres personnes, comme votre député ou autre(s) à votre choix.